

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2019

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION
PUBLIQUE - (N° 2401)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 81

présenté par
M. Cinieri

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 4, substituer au mot :

« inscrit »

les mots :

« peut inscrire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de rendre le débat et la délibération proposée facultative, afin que chaque EPCI puisse décider s'ils sont pertinent ou non pour son territoire.